



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 8 AVRIL 2021

Un Comité Technique Local (CTL) s'est tenu ce jour, 8 avril 2021, en deuxième convocation. Solidaires Finances Publiques (1 élu) et FO (1 élue) en visioconférence et CGT(2 élus) en présentiel et visioconférence.

Le DDFIP a commencé par nous prévenir que la connexion pourrait nous lâcher et que l'on pourrait donc finir en audio (au moins cette fois-ci, il reconnaît les dysfonctionnements). Mais force est de constater que la visioconférence s'est bien déroulée.

Étaient également présent(e)s en audioconférence, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) Yannick Durantin, messieurs Alain Gasc et Patrick Petit ainsi que l'assistante sociale, dont les interventions se sont révélées peu audibles.

Solidaires Finances Publiques et la CGT ont lu une déclaration liminaire, FO non.

Premier point : fusion des Services de Publicité Foncière

Monsieur Durantin prend la parole pour évoquer les enjeux pour la santé des agents ainsi que des risques psycho sociaux liés à la fusion (par exemple, des méthodes de travail qui ne sont pas identiques pour chaque service, des retards de traitements des dossiers suivant les sites)

Monsieur Demonet répond qu'une vigilance accrue est mise en place, que cette fusion est très encadrée par la Direction. Des réunions ont été organisées (en présentiel, audioconférence et visioconférence) auxquelles tous les agent(e)s étaient convoqué(e)s. Une harmonisation des délais de traitement est prévue.

L'ISST évoque également le danger des risques routiers pris par les cadres entre Carcassonne et l'antenne localisée à Narbonne : la Direction répond que les trajets routiers seront minimales (il n'y a c'est vrai que 60 kilomètres entre ces 2 localités !) et qu'il y a d'autres moyens de communiquer que de se voir physiquement (à quand la possibilité de disposer d'hologrammes de cadres ?).

Monsieur Durantin parle du gros volume des archives : d'après la Direction, aucun problème, tout est prévu pour que le site de Carcassonne prenne en charge ces archives... Il n'y aura, par ailleurs, plus de papier sur Narbonne (tout doit être renvoyé sur Carcassonne).

Nous demandons à voir.

Il serait bon que toute difficulté en la matière soit remontée par les agent(e)s du site à Solidaires Finances Publiques...



Pour FO, cette antenne soit-disant pérenne sur Narbonne, c'est « très bien ». Toutefois, le truc regrettable est que ce soit fermé au public...

Rappelons toutefois que le but des restructurations-suppressions est justement la fermeture au public pour ensuite, à terme, la fermeture tout court...

La CGT indique que cette fusion va faciliter les suppressions d'emplois, pose la question sur le retard au niveau des actes et demande comment va s'organiser désormais le travail.

Le DDFIP rappelle les chiffres des actes en retard, qui sont paraît-il en baisse (cela peut être dû au marché immobilier, au changement de process du SPF...mais surtout à la crise sanitaire liée au COVID-19).

Concernant l'organisation et les méthodes de travail, il n'y aura qu'une seule méthode de travail harmonisée entre les sites, si toutefois les agent(e)s parviennent à s'adapter.

Le DDFIP indique qu'il ne mettra pas de pression (retenez-bien cette phrase agent(e)s des SPF du département, elle pourra certainement servir à l'avenir...)

Monsieur Petit intervient en audio en faisant remarquer que beaucoup de tâches sont aujourd'hui automatisées. Lorsqu'il lui est rétorqué que l'automatisme génère du contentieux d'attribution, il minimise ces difficultés.

Grâce à cette fusion voulue rappelons-le par la seule Direction locale dans le cadre du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », le service SPF de l'Aude ne dispose plus que d'un comptable A+.

Et une suppression de plus dans le département (de A+), une...

FO s'abstient, CGT vote contre cette fusion.

Deuxième point : stratégie relation usager

La Direction souhaite faire baisser le nombre d'accueils physiques. Elle se base sur les chiffres 2020, qui pour elle sont encourageants à cet égard, sauf que la baisse de 49 % évoquée correspond à la campagne des avis et non celle de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, il conviendrait de se baser sur la campagne de déclaration des revenus et non sur celle des avis qui revêt un impact beaucoup moins significatif sur la fréquentation de nos services.

Monsieur Demonet répond donc qu'il regardera les chiffres de cette campagne 2021 pour se faire une opinion. Mais, selon lui, la campagne de 2020 n'aurait pas généré plus de contentieux ni de difficultés pour l'utilisateur grâce au téléphone et internet.

Opinion qui, bien entendu, n'engage que lui...

La CGT intervient pour indiquer que, d'après les statistiques, l'utilisateur serait toujours demandeur d'un accueil physique. Comme cela est de moins en moins possible, compte-tenu des politiques menées, il n'a plus d'autre choix que l'appel téléphonique.

Le DDFIP répond que l'utilisateur peut toujours avoir des rendez-vous physiques mais qu'il faut les limiter le plus possible.



D'où les restrictions d'ouverture des centres des Finances Publiques dans le département...

Par rapport au projet initial de la Direction, un changement est proposé : le centre des Finances Publiques de Limoux garde finalement ses horaires actuels, tous les autres sont réduits drastiquement pour dissuader l'usager de se déplacer et dès lors, ruiner le service public des Finances de proximité.

Monsieur Demonet s'étonne du choix effectué par les agent(e)s du site de Limoux de maintenir les horaires d'ouverture actuels.

Nous lui avons tout simplement expliqué que la question des changements d'horaire avait été mieux formulée sur ce centre.

Certes, la première mouture du questionnement était orientée de façon à permettre un vote conforme à la position de l'Administration : ainsi, la première question était « Êtes-vous pour la modification des horaires d'ouverture ? Oui ou non »...

La question qui aurait dû être posée est la suivante : nous vous proposons des changements d'horaire, vous avez le choix entre « ouvert le matin - fermé l'après midi » ou « ouvert toute la journée les lundi, mardi et jeudi, le matin les autres jours de la semaine ».

Nul doute que dans ces conditions, les votes des agent(e)s des autres sites auraient été sensiblement différents.

Monsieur Demonet rétorque que les visites de monsieur Gasc sur les différents sites n'auraient pas suscité de remarques particulières des agent(e)s.

Peut-être (ou peut-être pas d'ailleurs) mais cela ne répond pas à la problématique posée d'une consultation tronquée.

Troisième point : règlement intérieur du centre de contact de Carcassonne :

Monsieur Demonet a botté direct en touche en stipulant que tout avait été vu en national avec les bureaux syndicaux...

À quoi sert donc un DDFIP, pourtant rémunéré conséquemment, sinon entériner des décisions prises à un niveau supérieur ?

Laissons ce dernier méditer sur ce sujet...

L'amplitude horaire a été évoquée, notamment les « périodes exceptionnelles » où les agent(e)s devront passer jusqu'à 6 heures au téléphone (!).

Mais c'est le « coaching » des agent(e)s du centre de contact de Carcassonne qui semble préoccuper au plus haut point nos édiles locaux...

Le « coaching » qui singe ainsi les pratiques les plus délétères du privé, c'est avant tout la surveillance des agent(e)s sous prétexte de leur rappeler les bonnes « consignes », notamment déontologiques...

Il est vrai que les agent(e)s ont bien besoin de leçons sur le sujet données par nos dirigeant(e)s qui,



comme chacun(e) le sait, sont exemplaires sur ce plan...

Quatrième point : organisation de la campagne de la déclaration de revenus

Les réponses téléphoniques des agent(e)s des SIP aux appels sur le fameux numéro national 0809 401 401 en appui des centres de contact n'est, selon la Direction, pas un renfort mais une participation (volontaire bien entendu) !!

Des recrutements d'auxiliaires sont effectués pour les accueils : la question est alors posée de l'absence de ces personnels sur le site de Limoux.

Et là miracle, ils étaient sur le coup, cherchant ardemment à recruter quelqu'un.

Mieux vaut tard que jamais !

Et surtout, merci à Solidaires Finances Publiques de leur avoir soufflé l'idée qu'un vigile à Limoux pourrait être utile...

Depuis, notons qu'un agent de sécurité est présent à Limoux.

Quelques « précisions » sont alors données sur cette campagne :

- la déclaration automatique n'aurait pas généré plus de contentieux.
- Les déclarations saisies seront désormais numérisées par le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC), ce qui représente un gain de temps pour les services quant à l'archivage. Par contre, la Direction est incapable de nous indiquer les modalités pratiques de cette procédure. Ce n'est pas grave, ce n'est pas comme si la campagne avait débuté depuis 6 avril... Espérons tout de même qu'un mode opératoire précis sera disponible avant le 26 mai...

Cinquième point : SIE Carcassonne

L'heure étant bien avancée à ce stade, il était 12h30 quand ce point a été évoqué.

Le sujet a donc été bâclé.

FO a demandé pourquoi ce point était à l'ordre du jour. La Direction ne répondant pas, la CGT a fait savoir que c'était à la demande des agent(e)s de ce service.

Pour palier certainement le manque d'effectifs, un(e) agent(e) pourra à la fois être titulaire d'une tâche et être suppléant(e) d'une autre.

Concernant les antennes à venir dans le cadre du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » rien de bien précis selon la Direction puisque le projet n'a pas encore été validé. Le flou persisterait donc !!

Le DDFIP se moquerait-il de la représentation syndicale sur ce sujet ?



En effet, par mail du 16 avril 2021 adressé aux encadrant(e)s du département de l'Aude, à l'horizon 2023, les postes comptables de Lézignan-Corbières, Durban-Corbières et Leucate n'existeront plus, tout comme le SIE de Limoux.

Comme en 2020 où les suppressions de trésoreries avaient été annoncées hors de toute instance à la fin du mois d'octobre, le DDFIP persiste dans sa volonté de tronquer les informations afin d'empêcher l'opposition des agent(e)s, des élu(e)s et des usagers à ce projet toxique.

Les questions diverses n'ayant pu être posées, le DDFIP a indiqué que cela pouvait se faire ultérieurement, avec bien sûr réponses précises rapides (ou pas...)